



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



COTELUB



EDITO

Chers amis,

Après deux années marquées par le Covid et un turn-over de personnel important, 2023 aura été une année charnière pour la communauté de communes sud Luberon «COTELUB». Forts de nos 74 agents répartis sur les onze compétences, nous sommes entrés de plain-pied dans l'action afin de mettre le territoire en mouvement et passer le cap des grandes transitions qui s'annoncent.

Soutenus par un pacte de gouvernance et collés à la feuille de route dictée par le projet de territoire, où plus de 2,4 millions d'euros ont été réalisés, nous avons poursuivi nos investissements pour parvenir à résoudre une délicate équation : préserver nos services de proximité de qualité tout en développant notre attractivité économique et touristique de terroir, par des aménagements respectueux de l'environnement dans le cadre d'une transition écologique volontaire et innovante. Le projet phare autour de l'étang de la Bonde, notre vitrine exceptionnelle, en est l'illustration parfaite.

Grâce à nos précieux partenaires, nous avons notamment lancé notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) boosté cette année par un Contrat d'Objectifs Territorial (COT), signé un nouveau PAPI avec le SMAVD pour protéger le territoire des inondations, et nous sommes entrés dans la phase active du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui avait été anticipé par une rigoureuse gestion permettant la réduction de 12 tonnes de biodéchets. Grâce à ces bons résultats, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a pu être maintenue à l'équilibre.

Sur le plan économique, l'accent est mis sur la proximité, notre atout. Les dispositifs «Petites Villes de Demain» et «Villages d'avenir» sont en phase

opérationnelle, en lien avec les divers programmes existants. Le commerce, troisième secteur d'activité le plus pourvoyeur du territoire, est source d'animation des centres-bourgs et renforce le lien social entre les habitants, indispensable pour construire un sentiment d'appartenance. En parallèle, nous avons optimisé l'accueil de nouvelles entreprises par l'extension des ZAE existantes et entamé des opérations foncières pour la création de deux autres.

L'année 2023 a également été marquée par une politique soutenue en direction des familles et de la jeunesse. Ensemble, nous avons œuvré pour l'entretien et la construction de nouveaux équipements d'intérêt communautaire et nous avons l'ambition d'enrichir l'offre sociale et culturelle. Enfin, pour lutter contre la domination de la voiture sur le territoire, nous avons favorisé les déplacements en mode doux et mis en service le premier pôle d'échange multimodal. Deux autres sont en cours de réalisation. Pour muscler notre compétence «mobilité», nous pouvons compter sur le Comité des partenaires désormais ouvert aux habitants.

Malgré son hétérogénéité, la Communauté de Communes sud Luberon «COTELUB» est sur la voie d'une cohérence, d'une coopération et d'une équité où chaque commune a un rôle à jouer dans l'équilibre de l'armature territoriale. Les grands défis de demain sont à notre portée, à condition de préserver notre art de vivre et notre patrimoine, naturel ou culturel, afin qu'ils puissent durer et être transmis valorisés aux générations futures.

Ce rapport est la restitution synthétique des principales réalisations, dépenses et travaux menés en 2023. En toute transparence, il permet à chacun d'entre vous de mesurer la diversité et la richesse des actions que nous avons entreprises.

Bonne lecture.

Robert TCHOBDRENOVITCH,
Président de la communauté de communes sud Luberon «COTELUB»

SOMMAIRE

EDITO	3	34-37	Les finances
- COTELUB, c'est un territoire			- Budget général
- 41 conseillers communautaires			- Compte administratif
- L'Organisation des Services			
Un territoire en mouvement	10-33	38	Personnel et Services
- Un environnement préservé pour durer			
- Une économie revitalisée			
- Un cadre de vie de qualité et valorisé			
- Moyens et ressources			

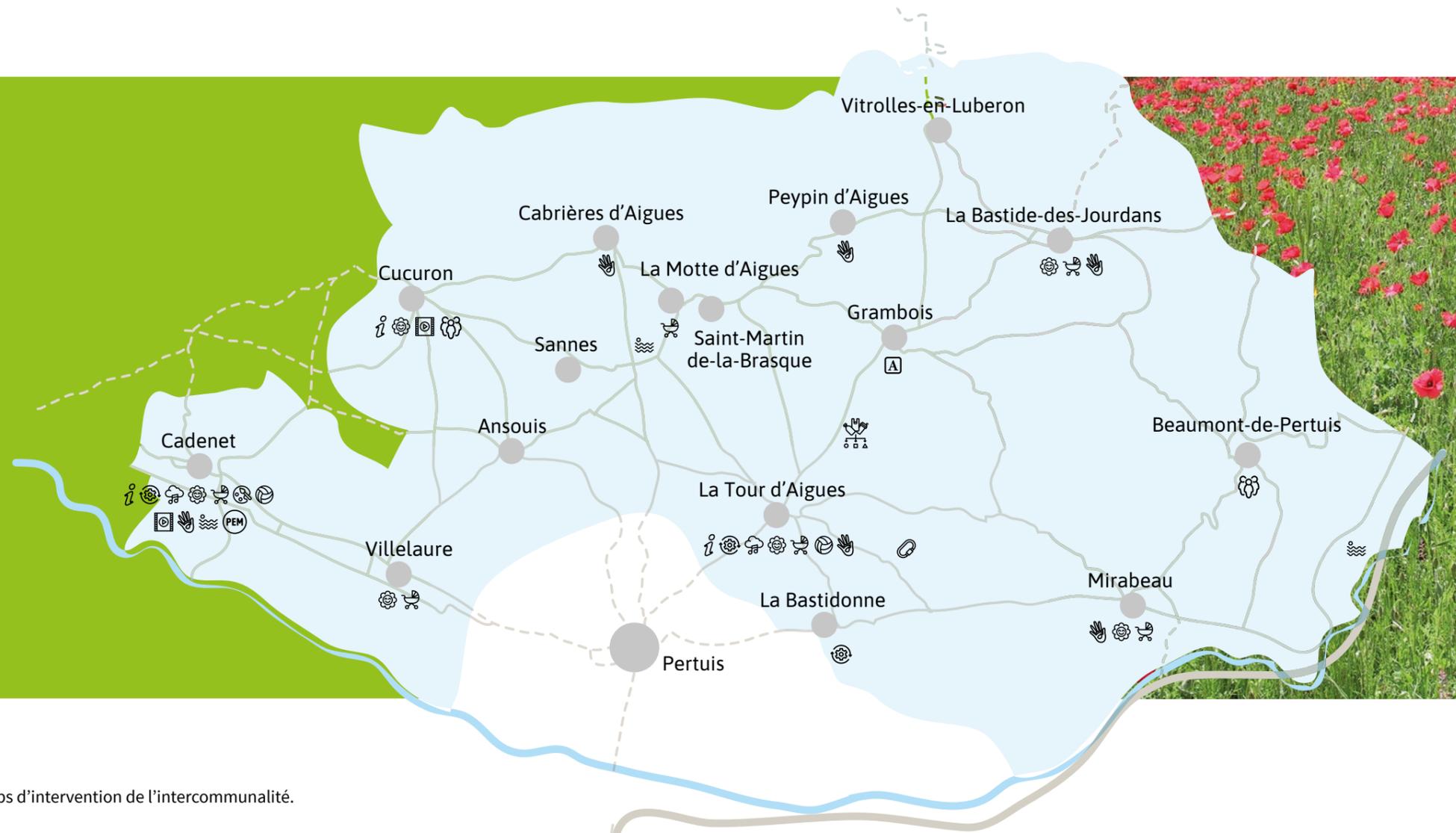
COTELUB, c'est un territoire

25 000
habitants

16
communes

RAPPEL

C'est en 2000 entre Durance et Luberon, que 13 communes du sud Luberon ont décidé de transférer certaines de leurs compétences et de se regrouper pour former la Communauté de Communes Luberon Durance (CCLD). Elle a ensuite évolué en une communauté territoriale baptisée COTELUB (Communauté Territoriale sud LUBeron).



LES COMPÉTENCES DE COTELUB

Elles sont fixées par les statuts, définissant les champs d'intervention de l'intercommunalité. **Aujourd'hui, COTELUB exerce 11 compétences :**

- Le développement économique du territoire communautaire
- L'aménagement de l'espace communautaire
- La création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire (Zones d'Activités)
- Le soutien à l'agriculture
- L'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- La construction et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Le développement social, culturel, sportif et de loisirs, des jeunes de 12 à 18 ans
- La construction, aménagement, entretien et gestion des crèches, des relais assistantes maternelles d'intérêt communautaire et/ou des Lieux d'accueil enfants parents
- Le tourisme
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- La Mobilité

Etendue d'eau
Etang de la Bonde - La Motte d'aigues
Les 7 lacs - Beaumont de Pertuis

Parc acrobatique
Forest sensation

Cinemas avec tournées itinérantes
Le cigalon - Cucuron
La strada - Cadenet

Tourisme
3 relais d'informations

PEM PEM
Pôle d'Échange Multimodal

Equipements sportifs
Gymnases et plateaux sportifs

Petite enfance
6 crèches - 162 places
2 relais petite enfance avec itinérance
1 lieu d'accueil enfants parents - Cadenet
1 maison des assistantes maternelles - Grambois

Jeunesse
Le kiosk - Cadenet
Le transfo - La Tour d'Aigues

ZA
Zones d'Activités ou Artisanales

Pôle Environnement
Déchetterie

Espace de vie sociale
Basilic Diffusion - Cucuron
Bulle de Lub' - Beaumont de Pertuis

Centre social L'aiguier
Antenne Maison France Services

41 conseillers communautaires



Robert TCHOBDRENOVITCH
MIRABEAU
Président COTELUB



Geneviève JEAN
CABRIÈRES D'AIGUES
1^{ère} vice-présidente
Prospective et évaluation des politiques publiques



Jean-Marc BRABANT
CADENET
2^{ème} vice-président
Animation territoriale



Catherine SERRA
VILLELAURE
3^{ème} vice-présidente
Attractivité du territoire et développement durable



Karine MOURET
PEYPIN D'AIGUES
4^{ème} vice-présidente
Environnement (hors GEMAPI) et gestion des déchets

Une organisation adaptée pour une meilleure efficacité

Afin de s'entourer de compétences ou de volontés, le Président a décidé de confier à certains conseillers communautaires certaines missions particulières. Ces missions sont encadrées dans le temps et dans le périmètre d'intervention par une lettre de mission signée par le Président. L'objectif étant de mieux répondre aux défis du territoire et aux besoins des habitants.

Depuis 2020 sont en charge :

- DE GEMAPI, Jean-Louis ROBERT,
- DE LA BONDE, Géraud DE SABRAN,
- DE LA MUTUALISATION, Franck LAROCHE,

Depuis 2021 sont en charge :

- DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL DE LA TOUR D'AIGUES, Pierre AUBOIS,
- DE LA FIBRE OPTIQUE, Grégory RISBOURG.

Depuis 2023 est en charge :

- DE LA JEUNESSE, Rose-Marie DUMONTIER



Pierre AUBOIS
LA TOUR D'AIGUES



Emilie BASTIE
CADENET



François BONNET
GRAMBOIS



Jean-Luc BOREL
LA TOUR D'AIGUES



Romain BRETTE
LA TOUR D'AIGUES



Anne-Marie DAUPHIN
CUCURON



Géraud de SABRAN PONTEVES
ANSOUIS



Alain de VILLEBONNE
VITROLLES-EN-LUBERON



Mariane DOMEIZEL
LA TOUR D'AIGUES



Rose-Marie DUMONTIER
LA TOUR D'AIGUES



Marc DUVAL
CADENET



Philippe EGG
CUCURON



Mylène GARCIN
ANSOUIS



Josiane GIRAUDON
VILLELAURE



Alain GOUIRAND
LA MOTTE D'AIGUES



Valérie GRANGE
CADENET



Alain GUEYDON
CUCURON



Marc JAUBERT
CADENET



Samantha KHALIZOFF
CADENET



Franck LAROCHE
ST MARTIN DE LA BRASQUE



Nathalie LE BOUC
LA MOTTE D'AIGUES



Brigitte MARGAILLAN
GRAMBOIS



Séverine MAUGAN CURNIER
LA BASTIDE DES JOURDANS



Eve MAUREL
SANNES



Jacques NATTA
BEAUMONT DE PERTUIS



Josiane PANATTONI
BEAUMONT DE PERTUIS



Béatrice PAUMIER-LALLEMAND
LA BASTIDONNE



Michel PARTAGE
LA BASTIDONNE



Joëlle RICHAUD
ST MARTIN DE LA BRASQUE



Grégory RISBOURG
CABRIÈRES D'AIGUES



Jean-Louis ROBERT
VILLELAURE



Richard ROUZET
VILLELAURE



Nicolas SALERNO
LA BASTIDE DES JOURDANS

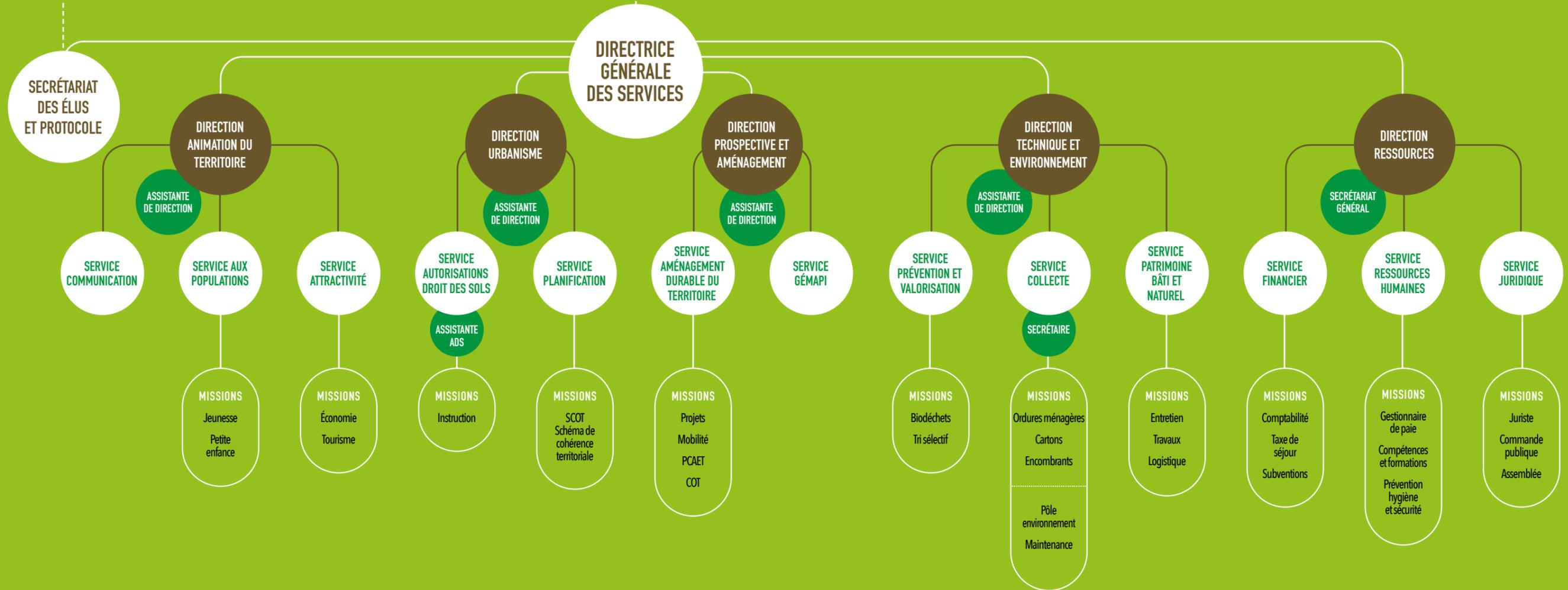


Serge ROBIN
VILLELAURE



Bernadette VITALE
MIRABEAU

L'organisation des Services





UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Sous l'impulsion de la communauté de communes sud Luberon «COTELUB», le territoire poursuit sa mue. Portée par un projet commun et un pacte de gouvernance, la collectivité est entrée dans la phase opérationnelle de son ambitieuse politique de développement économique, social et culturel pour passer le cap des différents défis qui s'annoncent, au premier rang desquels, la transition écologique pour protéger durablement son patrimoine naturel exceptionnel.

Retour sur les moments forts de l'année 2023.

Un environnement préservé pour durer

Économies d'énergies, surveillance accrue de la qualité de l'air et des milieux aquatiques, rigoureuse gestion des déchets, offre multimodale étoffée... En 2023, la communauté de communes sud Luberon «COTELUB» a poursuivi son ambitieuse politique de protection de l'environnement, au cœur de son projet de territoire et transversale à l'ensemble de ses compétences

Un plan et des objectifs communs

Pleinement engagée dans la transition écologique dans le cadre de son PCAET, la collectivité se dote de moyens supplémentaires pour concrétiser ses actions et enrichit son panel de partenaires

COT : les actions sont lancées

Dans le cadre d'une politique ambitieuse de développement durable pour préserver et valoriser son territoire d'exception, la communauté de communes a signé une convention avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) le 10 décembre 2021 afin de pouvoir bénéficier du dispositif COT (Contrat d'Objectifs Territorial).

En contrepartie d'une aide financière pour accélérer la mise en œuvre d'actions diverses pour réduire l'impact environnemental de son fonctionnement, la collectivité s'engage à être régulièrement évaluée par l'ADEME et à améliorer ses performances dans deux domaines clés : « Climat-Air-Energie » et « Économie circulaire ».

Après l'état des lieux, le COT est entré dans sa seconde phase, avec l'approbation du premier plan d'action à l'échelle du territoire. Il priorise trois objectifs :

- La pédagogie : une vaste campagne aux écocgestes initiée sur le territoire, qui englobe une formation pour les élus et les techniciens.
- La production et l'utilisation d'énergies renouvelables : bâtiments communaux équipés de panneaux solaires, dispositif d'accompagnement pour les particuliers...
- La promotion de l'économie circulaire : « COTELUB » a notamment lancé une piste de réflexion autour de la filière locale du bois.

Ce COT s'inscrit dans une démarche volontariste de la communauté de communes de faciliter la réalisation des actions prévues dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé en 2021, et de l'actualiser pour uniformiser une feuille de route globale devant menant droit à l'objectif visé : devenir un territoire « positif » à l'horizon 2050. Soit, avoir une production d'énergie au moins identique à celle consommée.

350 000 €

C'est le montant de l'enveloppe globale de subventions allouées par l'ADEME dans le cadre du COT : 75 000 € fixe sur 1 an (2022) et 275 000 € sur 3 ans en fonction de la progression attendue dans les objectifs à atteindre. Un conseiller est mis à disposition par l'ADEME pour procéder à une évaluation régulière. Comme pour le PCAET, « COTELUB » et la communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) ont mutualisé moyens et charges pour ce COT.

Des performances à améliorer

- **Référentiel « Climat-Air-Energie »** : le score de la collectivité est de 26,8 %, soit 106,6 points sur un potentiel de 397,7. Les efforts doivent être poursuivis en matière de gouvernance et de transversalité, d'indicateurs de suivi et de connaissance du patrimoine. Les enjeux Climat Air Énergie devront en outre être intégrés dans la planification territoriale lors de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- **Référentiel « Économie Circulaire »** : le score de la collectivité est de 22 %, soit 105,6 points sur un potentiel de 480.

Rappel : les 4 enjeux du PCAET

Imposés à toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants par la loi pour la Transition énergétique et la croissance verte du 18 août 2015, ces plans climat locaux planifient sur 6 ans le programme d'actions à impulser sur le territoire après un état des lieux mettant en exergue les enjeux majeurs. La communauté de communes a approuvé le sien en 2021, construit conjointement avec celui de la CCPAL afin de permettre l'émergence de projets communs et mutualisés. En cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Régionale pour l'Aménagement Durable du Territoire (SRADDET), « COTELUB » s'est engagée au sein de son PCAET sur 4 enjeux essentiels :

- La lutte contre le réchauffement climatique et les pollutions de l'air
- L'adaptation au changement climatique
- Le développement de l'économie locale
- L'implication de l'ensemble des acteurs du territoire

D'ici à 2030, la communauté de communes sud Luberon «COTELUB» ambitionne de diminuer de :

- **27%** la consommation d'énergies sur le territoire
- **36%** les émissions de gaz à effet de serre
- **48%** les émissions de polluants atmosphériques

UN AIR SOUS SURVEILLANCE

C'est la loi. Chaque citoyen a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

Oxyde d'azote, particules fines, dioxyde de soufre... Toute une panoplie de polluants atmosphériques doit donc être traquée sur le territoire comme le prévoit le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Pour être accompagnée dans son action, la collectivité a adhéré à AtmoSud en juillet 2023 (4 288,42 € la cotisation à l'année), par le biais d'une convention.

Chargé de mesurer la qualité de l'air, l'observatoire doit procéder à l'inventaire des émissions pour mieux identifier les secteurs d'activité les plus polluants, mettre à jour tous les ans les cartographies de pollution afin de déterminer les zones où la population est exposée, améliorer la prévision des épisodes de pollution pour optimiser l'information en direction des citoyens, apporter son expertise dans les problématiques qui pourraient se poser à l'échelle du territoire et développer son action de sensibilisation.

Différents outils sont à sa disposition pour communiquer auprès des acteurs et de la population: bilans vidéo trimestriels, pages territoriales, indices de qualité de l'air à l'échelle communale... « COTELUB » lui fournira toutes les données pour l'aider dans l'accomplissement de ses différentes missions.

En parallèle, un ingénieur référent d'AtmoSud accompagne la collectivité sur les questions air-climat-énergie, afin de la guider pour mettre en cohérence ses choix d'actions avec la politique de l'air menée au niveau départemental, régional et national. Grâce à l'adhésion de « COTELUB », toutes les communes du territoire bénéficient de cet accompagnement.

ATMOSUD, UN DEMI-SIÈCLE D'EXPERTISE

Créé il y a plus de cinquante ans, cet organisme (type loi 1901) est agréé par le ministère de la Transition écologique pour la surveillance de la qualité de l'air dans la région PACA, avec une mission d'intérêt général de sensibilisation et d'information auprès des acteurs du territoire et des citoyens.



Il agit dans le cadre du Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA), mis en œuvre à l'échelle régionale de 2017 à 2021, prorogé jusqu'en 2024. Les deux piliers de son action sont la garantie d'un observatoire de référence et la promotion de l'engagement. Son indépendance et sa transparence sont assurées par quatre collèges d'acteurs : collectivités territoriales, services de l'État et établissements publics, industriels, associations pour la protection de l'environnement et des consommateurs. Il compte 142 adhérents membres.



Photo: Atmo Marquies sur Unplash

Un territoire qui protège

Dans le cadre de sa compétence « GEMAPI », déléguée au SMAVD, la communauté de communes « COTELUB » impulse une série d'actions pour prévenir les risques d'inondations

Un nouveau PAPI pour surveiller la Durance

Depuis le 1er janvier 2018, la loi MAPTAM impose la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) aux différents EPCI concernés afin de consacrer la solidarité territoriale en la matière et rendre plus cohérente l'action publique. C'est dans le cadre de cette compétence, déléguée au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) pour une durée de 6 ans, que « COTELUB » a approuvé le nouveau Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) proposé par son délégataire.

Après une première démarche PAPI menée sur la basse Durance, entre Saint-Paul-lès-Durance et le Rhône, le SMAVD poursuit sa politique de gestion du risque des inondations avec ce nouveau PAPI Durance. Courant sur la période 2024-2030, il concerne cette fois les communes de la Durance depuis Serre-Ponçon jusqu'à sa confluence avec le Rhône.



Soit, un territoire de 4900 km² où seront impulsées 51 actions, décomposées en 148 opérations ventilant les sept domaines d'intervention du SMAVD, afin de renforcer la protection des personnes et des biens.

Sous l'égide du SMAVD, 15 maîtres d'ouvrage dont la communauté de communes sud Luberon ont d'ores et déjà validé ce programme d'actions pour un montant global de 27 M€, lors du Comité Rivière du 26 janvier 2023, faisant office de Comité de Pilotage de la démarche PAPI.

Dans le sud Luberon, une série de travaux de sécurisation est lancée et planifiée dans les communes de Villelaure et de Cadenet, pour lesquelles « COTELUB » s'est engagée, en tant que maître d'ouvrage, à mener les opérations foncières pour un montant de 61.500 € TTC (subventionné à hauteur de 70 % par l'État et le Département), par l'intermédiaire de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural). Pour étoffer ses réponses en cas de crise, la collectivité participera également à la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) à hauteur de 20 % des 96.000 € HT, à l'exercice de mise en pratique de consignes de gestion de crise en période de crue (20 % des 30.000 € HT) et à celui « crue multi-acteurs » sur le périmètre du Territoire à Risque Inondation pour 18.000 € (avec contribution de la Métropole à hauteur de 20 %).

LE DISPOSITIF

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un dispositif technique et financier mis en place par le ministère du Développement durable en 2003, à la suite d'une série d'inondations dévastatrices et meurtrières en Bretagne, dans la Somme ou dans le sud-est de la France. Il s'inscrit

dans une démarche cohérente de gestion du risque à l'échelle d'un bassin versant afin de développer des actions plus pertinentes localement, visant à réduire les conséquences dramatiques des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le PAPI constitue alors le cadre dans lequel les collectivités d'un même bassin versant s'engagent à mettre en cohérence leurs diverses actions de gestion du risque, renforçant ainsi l'efficacité de leur politique publique de prévision, prévention et protection. Cet outil permet de mobiliser plusieurs sources de financement dont le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), appelé aussi Fonds Barnier, alimenté par un prélèvement de 12 % sur la prime « catastrophes naturelles » des contrats d'assurance habitation et automobile.

7 axes d'action

- l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- la surveillance et la prévision des crues ou inondations
- l'alerte et la gestion de crise
- la prise en compte du risque inondation dans la politique d'urbanisme
- les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- la gestion des écoulements
- la gestion des ouvrages de protection hydraulique

Son périmètre

Ce futur PAPI englobe 172 communes, 11 cours d'eau (La Durance et 10 de ses affluents), 15 EPCI (dont « COTELUB ») et 470.000 habitants.

Soit un territoire de 4.900 km².



Villelaure et Cadenet en première ligne

Des études ont été lancées pour renforcer la protection hydraulique de ces deux communes fortement impactées par les crues de décembre 2019. Elles ont mis en exergue la complexité du système de protection contre les crues du secteur Pertuis-Villelaure-Cadenet ainsi que le vieillissement des ouvrages actuels. Après la validation d'un avant-projet de digue à Villelaure en juin 2022 estimé à 3 millions d'euros, près de la moitié sera engagée dans le cadre de ce PAPI : restructuration et sécurisation de la digue du Fort et du canal de Janson pour 442.000 € TTC avec recul de la ligne de protection pour 926.000 € TTC notamment. Ces deux phases de travaux seront subventionnées à hauteur de 80 % par l'État et le Département. Le chantier débutera à l'automne 2025 et devrait s'achever au premier semestre de l'année suivante. À Cadenet, près de 4 M€ devraient être engagés pour prévenir les risques de submersions, notamment aux abords du camping Val de Durance. Une somme de 220.000 € sera investie dans le cadre de ce PAPI pour préparer le terrain, toujours avec le soutien financier de l'État et du Département, avec notamment la mise en place d'un Schéma de cohérence hydraulique Laval et Marderic. Enfin, des études complémentaires pour la définition d'un système d'endiguement sur le bassin versant de l'Eze vont être lancées pour 6.840 € TTC.

LE CHIFFRE

300 000 €

C'est le montant du produit de la taxe GEMAPI fixé pour 2023, soit 50.000 € de plus qu'en 2022. Une augmentation nécessaire au regard des différents investissements programmés. Pour rappel, c'est l'article 1530 bis du Code général des impôts qui permet d'instaurer cette taxe spécifique en vue de financer la compétence GEMAPI. Sont redevables de cette taxe, toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

RAPPEL

L'exercice de la compétence GEMAPI ne remet pas en cause les droits et devoirs du propriétaire riverain d'un cours d'eau. S'agissant des cours d'eau non domaniaux, l'obligation d'entretien régulier du cours d'eau découle de l'article L.215-14 du Code de l'environnement. La collectivité peut toutefois se substituer à lui en cas de manquements, d'urgence ou d'intérêt général.



Le SMAVD, un partenaire qui coule de source

La Région, la Métropole, 4 départements, 29 communes et 13 EPCI dont la communauté de communes « COTELUB » lui ont confié la gestion de 250 km du cours de la Durance. Ses principales missions sont l'étude, la conception et la construction d'infrastructures qui protègent les zones vulnérables aux inondations, ainsi que la coordination de la gestion des digues. En plus de la rivière alpine, le SMAVD a également la charge des cours d'eau orphelins (sans structure de gestion), pour la réalisation de l'ensemble des diagnostics. La convention entre « COTELUB » et le SMAVD pour la gestion des cours d'eau orphelins sur son territoire, signée en 2018 pour 2 ans, puis prolongée de 2 années supplémentaires, a de nouveau été prolongée en avril 2023 pour une durée de 7 mois.

Vive le compost 12 TONNES DE BIODÉCHETS EN MOINS EN 2023

Dotée depuis 2019 d'un service de prévention et de valorisation des déchets, la communauté de communes «COTELUB» a étoffé ses actions et pu anticiper la réglementation du tri à la source des biodéchets. Partant du constat que sur les 80 % de déchets valorisables, 20 % sont des biodéchets, à savoir putrescibles, la collectivité a fait le pari du compostage. Un procédé qui présente le double avantage de limiter les collectes, donc les trajets en camion jusqu'au site de valorisation de Vedène, et d'enrichir les sols en matière organique.

Lauréate d'un projet «Life-IP Smart waste», la collectivité a bénéficié de subventions de l'ADEME et de la Région pour lancer l'«Opération composteurs» dès décembre 2022. Depuis, 1500 composteurs individuels sur les 5000 prévus ont d'ores et déjà été livrés gratuitement à la population et 17 plateformes collectives de compostage sont désormais déployées sur le territoire. La première a été mise en activité à Peypin d'Aigues le 13 mai 2023. Ces installations, qui ont coûté 380 000 € HT, ont déjà permis d'éviter la collecte de 12 tonnes de biodéchets (300 trajets en camion) et propulsent la communauté de communes «COTELUB» en tête des collectivités où le tonnage des déchets ménagers a le plus baissé.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les usagers déposent leurs biodéchets (petits déchets verts, épluchures, restes de table...) dans le seau à compost remis par la collectivité. Une fois plein, ils le déversent dans un des composteurs collectifs du territoire d'une capacité de 600 à 800 litres où sont ajoutés des copeaux de bois. Au bout de six mois, l'utilisateur a la possibilité de récolter le compost et de s'en servir d'engrais pour son jardin.



Animateur transition écologique sur un marché local

LE CHIFFRE 287

C'est la moyenne du nombre de kilos d'ordures ménagères produites en 2023 par habitant ; soit 7 219 tonnes collectées sur le territoire de COTELUB.



Remise du premier composteur individuel au premier habitant



Déchets, un territoire modèle
Collectes de plus en plus sélectives, pôle environnement adapté aux besoins, planification d'actions pour réduire les volumes...
La collectivité mène tambour battant sa politique de prévention des déchets, premier pas vers la transition écologique.

Un programme pour réduire et valoriser nos poubelles

Une poubelle, c'est 15 % d'ordures ménagères résiduelles et 85 % de déchets qui n'y ont pas leur place (5 % de gaspillage alimentaire et 80 % de déchets valorisables).

Un constat sans appel qui a poussé les pouvoirs publics à muscler la législation en matière de gestion de déchets et à imposer un PLPDMA aux collectivités compétentes.

Intégré au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), «COTELUB» est désormais dans sa phase active après une période de diagnostic. Il a été adopté en avril 2023.

LE CONTEXTE LÉGISLATIF

La planification et la gestion des déchets sont obligatoires depuis la loi de 1992 portant sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux. Les obligations ont depuis été renforcées notamment par :

- La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, introduisant l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage
- La loi dite «Grenelle 2» du 12 juillet 2010, qui rend obligatoire la mise en place de PLPDMA dans les collectivités en charge de la compétence gestion des déchets lesquelles sont tenues de fixer des objectifs de réduction des quantités de déchets produits.

Un an plus tôt, la collectivité avait approuvé son lancement et l'avait soumis à la commission consultative qui rendait un avis favorable au mois de décembre suivant. Conformément à la réglementation, le PLPDMA était donc mis à la disposition du public du 6 décembre 2022 au 6 avril 2023, date de sa présentation au conseil.

Ce PLPDMA planifie jusqu'en 2028 les actions de prévention de «COTELUB» pour réduire les déchets collectés sur son territoire, adapter le niveau de service aux besoins des usagers, continuer à maîtriser les dépenses et multiplier les pistes pour valoriser les déchets recyclables dans un souci de préservation de l'environnement. Cette batterie de mesures vise à atteindre les objectifs définis dans le diagnostic et à coordonner l'ensemble des actions entreprises au niveau national ou dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET).

Un COD pour optimiser les moyens

Pour la mise en œuvre des actions prescrites dans son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), «COTELUB» bénéficie de financements et d'un accompagnement dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Déchets (COD) signé avec la Région.

En contrepartie, la collectivité s'engage à respecter un certain nombre d'obligations en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) : prévoir des équipements dédiés dans son budget et sa politique d'urbanisme ou encore adhérer à la charte zéro déchet plastique notamment.

Stabilité de la TEOM

Après avoir baissé de 0,7 %, passant ainsi de 12,3 % en 2021 à 11,6 % en 2022, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est restée stable en 2023. La communauté de communes «COTELUB» a pu éviter l'augmentation grâce à son action de prévention soutenue sur l'ensemble du territoire qui s'est montrée payante. Les usagers sont de plus en plus nombreux à adopter les gestes du tri. Ce civisme a permis l'augmentation des recettes liées à la revente de matériaux issus de la collecte sélective et le maintien des volumes habituels des déchets non triés, malgré une hausse de la population. Pour rappel, la TEOM finance le service de collecte, le transport, le traitement des déchets, la mise à disposition des équipements, l'accès aux déchetteries, les frais de fonctionnement du service ou encore les différentes actions de sensibilisation.

- L'article L.541-15-1 du Code de l'environnement, qui rend obligatoire depuis le 1er janvier 2012 l'élaboration des PLPDMA.
- L'article L.541-21-1 du Code de l'environnement, qui impose aux collectivités depuis le 1er janvier 2024 dans le cadre de la loi AGEC ou «anti-gaspillage» de 2020, la mise en place d'un tri à la source des biodéchets pour les particuliers (déchets verts, déchets de cuisine et de table). «COTELUB» a su l'anticiper en misant sur le compostage, individuel et collectif, dès 2023.

Le Pôle environnement à plein régime

Mis en service en octobre 2016, le Pôle environnement et valorisation intercommunal fait désormais le plein : 36 675 passages et près 6 000 tonnes de déchets recueillies en 2023.

Il connaît un succès grandissant au fil des années. Preuve indéniable de l'utilité de l'équipement et de l'impact des différentes campagnes de sensibilisation menées par la communauté de communes « COTELUB ».

À la fois moderne et respectueux de l'environnement, le Pôle environnement accueille 13 flux de déchets, dont 4 soumis à un éco-organisme : écomobilier, éco-system, aliapur et corepile. Il est constitué de 10 quais de déchargement pour recevoir les principales filières, avec un sens unique de circulation et une signalétique pour faciliter le tri des usagers en rappelant les différentes consignes. Il possède également des bennes pour les déchets inertes (ferraille, déchets verts, encombrants, bois, pneumatiques, cartons, gravats...) et des contenants adaptés pour les déchets spécifiques (piles, huile de vidange, déchets d'équipements électriques et électroniques, solvants, peintures...).

Pour les déchets ménagers, il est équipé d'un compacteur (un rouleau de 2 tonnes), d'un quai de transfert pour les ordures acheminées par les camions-bennes, d'un pont de bascule pour la pesée et d'une plateforme de compostage. La structure est complétée par une «ressourcerie», destinée aux associations pour la récupération ou le recyclage, et d'un garage pour les véhicules de collecte avec un espace lavage doté d'un système de traitement et de rétention des eaux pluviales.

L'entretien du site et l'organisation des enlèvements sont assurés par 2 agents de la collectivité, chargés aussi d'orienter les usagers.

À SAVOIR : POUR DÉSENGORGER LE PÔLE ENVIRONNEMENT DE LA TOUR D'AIGUES, LA COLLECTIVITÉ A PASSÉ DES CONVENTIONS POUR AUTORISER L'ACCÈS AUX USAGERS DU TERRITOIRE DANS LES DÉCHETTERIES DE LAURIS OU VAUGINES (Luberon Monts de Vaucluse) ET CELLE DE PERTUIS (Aix-Marseille Provence Métropole).

UN LIEU DE SENSIBILISATION

Dans le cadre des enjeux du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), « COTELUB » a fait du Pôle environnement la vitrine idéale pour sensibiliser à la collecte sélective. Maillon essentiel de la chaîne du tri pour préserver la planète de demain.



Pratique

L'accès se fait sur présentation d'une carte gratuite délivrée par les communes du territoire (justificatif de domicile et pièce d'identité pour les particuliers, présentation du Kbis et adresse de la société pour les professionnels)

HORAIRES

ÉTÉ (1^{er} avril au 31 octobre)

- DU LUNDI AU SAMEDI de 8 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45
Sauf le jeudi de 8 h à 11 h 45
- DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS de 9 h à 11 h 45
(Fermé le 1^{er} mai)

HIVER (1^{er} novembre au 31 mars)

- DU LUNDI AU SAMEDI de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15
Sauf le jeudi de 8 h à 11 h 45
- DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS de 9 h à 11 h 45
(Fermé le 1^{er} janvier et le 25 décembre)

ADRESSE

PÔLE ENVIRONNEMENT ET VALORISATION INTERCOMMUNAL :
Route de Grambois - D 956
84 240 La Tour d'Aigues
Tél. : 04 90 08 45 78

ACHATS EN LIGNE

Un sac de déchets verts pour le transport des végétaux (5 €), une carte d'accès au Pôle Environnement (renouvellement en cas de perte, 10 €) et un composteur (offert par la collectivité le temps de l'opération).

www.cotelub.fr/je-veux/beneficier-d-un-composteur

TONNAGE COTELUB	2022	2023
OMR	7 453	7 219
EMBALLAGESS	753	718
VERRE	804	778
CARTONS BRUNS PAP	255	245
TEXTILE	16	26
ENCOMBRANTS	904	999
DÉCHETS VERTS Opérations saisonnières	81	102
MOBILIER	439	458
DÉCHETS VERTS déchetterie	1 464	1 565
GRAVÂTS	2 148	2 118
CARTONS BRUNS	81	92
FERRAILLE	238	183
BATTERIE	4	6
BOIS	396	377
HUILE VIDANGE	1	0
PNEU	15	15
D3E	159	144
DÉCHETS DANGEREUX	42	44
PILES	0,782	1,013
TOTAL TONNAGE	15 252	15 091



Des collectes de plus en plus sélectives

Extension consignes de tri

La communauté de communes «COTELUB» s'est engagée très tôt pour faire progresser le recyclage de tous les emballages plastiques. En 2018, elle a été lauréate d'un appel à projets CITEO (éco-organisme chargé du recyclage des emballages) sur l'extension des consignes de tri et sur l'optimisation de la collecte. Depuis 2019, les habitants du territoire peuvent donc trier tous leurs emballages et tous leurs papiers dans les colonnes jaunes «PAPIERS & EMBALLAGES» (pots de yaourt, sacs en plastique, barquettes, films, sachets, capsules de café...).

En plus de cet équipement qui améliore les performances de la collecte, COTELUB bénéficie de la modernisation du centre de Manosque qui peut trier et valoriser les nouvelles matières plastiques, notamment les résines plastiques.

En complément, la collectivité a approuvé la Charte «zéro déchet plastique» afin de participer à l'effort de solidarité de la réduction des plastiques pour la santé de ses habitants et de la planète.

Cette Charte est proposée par la Région Sud aux différents acteurs (collectivités, associations, entreprises, commerçants, établissements scolaires...) souhaitant s'engager par le biais de campagnes de sensibilisation, d'une utilisation raisonnée au quotidien et d'une meilleure gestion des déchets produits. Elle est intégrée au Plan climat régional «Une cop d'avance» qui vise notamment «zéro déchet plastique en stockage en 2030».

Alu, carton, acier : les conventions prolongées

En 2019, la communauté de communes «COTELUB» a signé une convention avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums qui doit répondre à deux objectifs : optimiser les collectes sélectives des emballages et d'objets en aluminium sur le territoire et participer au coût engendré par ces collectes en versant notamment une dotation aux démarches volontaires des collectivités en faveur du recyclage de l'aluminium. Depuis 2020, cette mission est transférée à Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium.

Pour les cartons, l'acier et les aluminiums, la collectivité a conclu 5 contrats de reprise des matières issues de la collecte sélective avec la société Alpes assainissement, le 1er janvier 2018. Ils ont été prolongés d'une année supplémentaire afin d'assurer la continuité des enlèvements et la reprise des matières issues de la collecte sélective.



La communauté de communes «COTELUB» met à la disposition de la population 20 bornes pour les textiles-linges-chaussures (TLC) dont la collecte et la revalorisation sont assurées par l'éco-organisme REFashion. En 2023, ce sont plus de 26 tonnes qui ont été récupérées sur le territoire, mais 300 tonnes de textiles encombrent toujours les poubelles. Tous vêtements, linge de maison et chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés, mais secs et propres.

Ils doivent être simplement déposés, en sacs fermés, dans la borne.

Pour connaître le point d'apport le plus proche de son domicile, se rendre sur le site Refashion ou suivre le lien :

www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport



RAPPEL

Comment s'inscrire ?

· du lundi au vendredi,
de 9h à 12h
au 04 90 04 48 07
choix 1

Les «monstres» à domicile

Pour les déchets ne rentrant pas dans le coffre d'une voiture, «les monstres», une collecte est proposée à domicile, sur rendez-vous.

En 2023, ce sont 2032 RDV qui ont été pris. En plus des trois agents affectés au service, COTELUB s'appuie aussi sur les mairies volontaires, via une convention «petit encombrant».

Campagne pour les déchets verts

Une campagne de collecte de proximité des déchets verts a lieu deux fois dans l'année, au printemps et à l'automne. Des bennes sont mises dans les communes et collectées par un prestataire.



TrashSpotter

Pour compléter ses actions déjà engagées pour lutter contre les dépôts sauvages, la communauté de communes «COTELUB» s'est dotée de l'application «TrashSpotter». À télécharger sur smartphone, elle permet aux habitants du territoire de signaler les déchets jetés en pleine nature.

Nouveaux marchés pour le nettoyage et les bennes

Le marché du nettoyage pour les locaux de «COTELUB» (siège, Pôle environnement, gymnase, dojo de La Tour d'Aigues et le gymnase de Cadenet) a été remporté par Arcade nettoyage pour un montant maximum de 270 000 € HT sur 3 ans.

Par ailleurs, la collectivité a acquis auprès du garage Gay deux bennes à ordures (240 915,40 € HT) et un camion pour encombrants (52 300 € HT).

REPÈRES



281 colonnes de tri sélectif (167 pour les emballages et 114 pour le verre) sont réparties sur les 94 points d'apport volontaire (PAV) du territoire



1 600 bacs roulants pour les ordures ménagères et **150** conteneurs enterrés



200 bacs roulants pour les cartons



12 agents de COTELUB assurent les circuits de collecte d'ordures ménagères et de carton



17 plateformes collectives de compostage

Un territoire mobile

La mobilité a été l'un des grands chantiers de 2023. L'offre multimodale a été enrichie et la pratique du vélo encouragée par une série d'aménagements

1 PEM à Cadenet, 2 autres en route

Dans le cadre de sa compétence «mobilité», la communauté de communes «COTELUB» fait de la création de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) une des priorités de son Schéma de mobilité rurale voté en 2016 où doivent être intégrées les évolutions sociétales et la protection environnementale. Zones de connexion entre plusieurs modes de transport (vélo, bus, voiture, train), ces PEM sont indispensables pour améliorer les déplacements sur le territoire tout en incitant à la réduction de l'usage individuel de la voiture.

La commune de Cadenet dispose depuis 2023 d'un PEM de 15 places et d'emplacements sécurisés pour les vélos, situé au rond-point André Isouard. Depuis, deux autres sont sur les rails.

À Grambois, deux terrains en bordure de la route départementale 956, au lieu-dit Le Moulin du Pas, ont été acquis par la collectivité auprès de la commune pour 1114 € (avis des Domaines). Le projet, d'un coût de 156 000 €, prévoit 40 places dont 5 réservées au covoiturage, un box de 6 places pour les vélos, et des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il sera mis en service à la rentrée d'automne 2024.

À Mirabeau, le marché pour la maîtrise d'œuvre a été attribué à la société SAFEGE pour un coût de 99 174 € HT. Les travaux débuteront fin 2024.



Recycllette ou le vélo solidaire

L'atelier Recycllette dédié aux vélos privilégie le faire « soi-même » dans un souci de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire. Il récupère les vélos déposés au Pôle environnement intercommunal, les répare et les revend à des adhérents ou les donne à des associations.



LE CHIFFRE
83%

C'est le pourcentage de déplacements quotidiens encore réalisés en voiture individuelle sur le territoire communal.

Le comité des partenaires s'ouvre aux habitants

«Autorité organisatrice de mobilité» (AOM) depuis sa prise de compétence en la matière en 2021, la collectivité a créé un comité de partenaires. Constitué d'acteurs socio-économiques et institutionnels, il est consulté une fois par an et avant toute évolution de l'offre, des tarifs, de la qualité des services ou encore de l'information en direction des usagers. La loi contre le dérèglement climatique impose désormais une ouverture du comité aux habitants. La collectivité va intégrer 6 habitants (3 majeurs et 3 collégiens ou lycéens) après appel à candidatures dans les 16 communes du territoire, via le site internet, les réseaux sociaux et l'affichage en mairie ou devant les collèges. Il a été procédé à un tirage au sort le 11 juillet 2023, par tranche d'âge, afin de garantir la représentativité. Au total, le comité des partenaires est composé de 53 membres.

L'auto-stop en toute sécurité

La communauté de communes «COTELUB» est adhérente depuis 2019 de l'association «Rezo Pouce», devenue «Rezo Mobicoop». Ce réseau d'auto-stop répond à des besoins de trajets de courte distance sur tout le territoire intercommunal qui comprend 57 points d'arrêt matérialisés. Ce dispositif vient compléter l'offre de mobilité et est ouvert à tous les habitants à partir de 16 ans.

Ça roule pour le vélo

Le développement de la pratique cyclable répond à un double enjeu : limiter l'usage quotidien de la voiture, conformément aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et tirer parti de la position stratégique du territoire, au carrefour de plusieurs grandes voies cyclables à usage plus touristique (La Méditerranée à vélo, Trans'Alpes, Voie verte du Val de Durance...).

Dans le cadre de ses compétences «piste cyclable en site propre» et «voirie d'intérêt communautaire», «COTELUB» mène donc une réflexion depuis plusieurs années pour renforcer le maillage du réseau en proposant des connexions entre les grandes véloroutes et les circuits locaux. Il sera ainsi possible de cheminer à l'intérieur du territoire et d'y découvrir ses multiples lieux d'intérêt.

Colonne vertébrale de ce vaste réseau cyclable en construction, la première voie verte du territoire reliant La Tour d'Aigues à La Bonde, en passant par Saint-Martin de Brasque, a ouvert au printemps. Son jalonnement a été mis en place à la fin de l'année 2023.

LE CHIFFRE
1920

C'est le nombre de kilomètres parcourus par les agents de «COTELUB» à travers le territoire à l'occasion de l'édition 2023 «Mai à Vélo».



Une économie revitalisée

Soutenir le tissu économique local tout en attirant de nouvelles entreprises sur le territoire : la bonne équation de la communauté de communes «COTELUB»

L'atout de la proximité
Les communes membres de «COTELUB» bénéficient grâce à la collectivité de plusieurs dispositifs leur permettant de redynamiser leur centre-bourg par des travaux de requalification ou de mise en valeur de l'activité commerciale

LE CHIFFRE
536

C'est le nombre de commerces présents sur le territoire, dont 205 commerces de proximité à l'échelle des centres-bourgs.

Petites Villes de Demain en phase opérationnelle

Donner aux communes de moins de 20000 habitants les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conserver un cadre de vie agréable conforté par un dynamisme économique dans le respect de l'environnement : c'est le cœur du programme

«Petites villes de demain» (PVD) lancé par l'État en 2020. Une sorte de «boîte à outils» au service des territoires pour les aider à passer le cap des grandes transitions économique, écologique, numérique ou encore démographique qui dessinent les villes du futur.

Au sein de la «COTELUB», Cadenet, La Tour d'Aigues et Mirabeau ont été sélectionnées pour bénéficier de cette aide financière et en ingénierie destinée à planifier et concrétiser leurs actions sur une durée de 6 ans (2021-2026). Après la mise en place du premier comité de pilotage en 2022 destiné à mener une réflexion sur les projets prioritaires, l'heure était venue de passer à l'étape suivante, celle de la phase opérationnelle. C'est chose faite depuis le printemps 2023.

L'État, le Département, la communauté de communes «COTELUB» et les trois communes lauréates ont concrétisé cet engagement par la signature d'une convention qui pose le cadre de ce programme cousu main pour le territoire. Pas moins de 139 actions cofinancées ont été adoubees, dont le projet phare, la mise en sécurité du château de Cadenet, site aussi retenu par la mission Bern dans le cadre du loto du patrimoine. L'aménagement des places Jean-Jaurès à La Tour d'Aigues et du Barry à Mirabeau, ainsi que le plan de circulation et de mobilité des trois communes labellisées sont également actés pour entrer en phase d'étude.

La formalisation de ces projets s'inscrit en lien avec les divers programmes existants (*Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Projets de Territoire, Schémas de développement touristique, Plan Climat Air Energie Territorial...*) et cette ambition politique doit irriguer l'ensemble du sud Luberon. D'où la volonté de la collectivité de donner la possibilité aux autres communes du territoire de posséder un secteur ORT (*Opération de Revitalisation du Territoire*) afin de bénéficier aussi d'un soutien en ingénierie pour développer les projets de redynamisation en vue d'atteindre l'objectif principal : conforter l'identité et la vitalité du sud Luberon tout en engageant franchement la transition écologique.

4 grandes orientations

- La préservation de services de proximité de qualité (*accueil petite enfance, politique jeune, offre culturelle...*)
- Une attractivité économique et touristique de terroir (*valorisation d'activités de pleine nature, aménagement des sites touristiques d'exception, positionnement au sein des grands schémas vélo, optimiser les ZAE...*)
- Un aménagement équilibré et respectueux de l'environnement (*promotion des modes de transports alternatifs à la voiture, gestion de l'eau...*)
- Une transition écologique volontaire et innovante (*valorisation des déchets, amélioration de la performance énergétique des bâtiments, expérimentation de nouvelles énergies...*)



ÉCO-DÉFIS : UN LABEL EN OR

Après le succès de la première édition, la communauté de communes sud Luberon «COTELUB» et la communauté de communes pays d'Apt Luberon (CCPAL) ont renouvelé l'Opération Eco-défis au printemps dernier. Soutenue par la Région Sud et L'ADEME, elle a pour objectif de mobiliser les commerçants et les artisans des deux territoires autour de la question environnementale. Sur une durée de 4 à 6 mois, les volontaires doivent relever le maximum d'éco-défis sur les 37 qui leur sont soumis (*emballages recyclables, tri sélectif, réduction des trajets...*). En fonction du score, ils décrochent un label (*bronze, argent, or*) et une marque portés par les chambres consulaires, CMA et CCI, qui encouragent les démarches environnementales des entreprises par des actions d'informations spécialisées ou des dispositifs d'accompagnement.

Le dispositif

Cet outil d'aide à la revitalisation des territoires a été lancé le 1er octobre 2020 par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Financé par la Banque des territoires à hauteur de 3 milliards sur 6 ans, il rassemble 1600 villes de moins de 20000 habitants triées sur le volet par les préfets en fonction de leur engagement dans la transition énergétique et leur niveau de fragilité. Dans le Vaucluse, 15 communes et 9 intercommunalités bénéficient du dispositif PVD.



FONDS DE CONCOURS : deux boulangeries rénovées

Dans le cadre du Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE) adopté en 2018, la communauté de communes «COTELUB» soutient les travaux d'aménagements engagés par les communes de son territoire sur les commerces de proximité, par l'attribution d'un fonds de concours. Ce dispositif, inscrit dans le Code général des collectivités territoriales, prévoit le versement de fonds entre un EPCI et les communes membres pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La participation de la collectivité, plafonnée à 30 000 €, est à hauteur de 50 % du montant des travaux. Après réception de la demande de participation, les services internes de «COTELUB» ont deux mois pour rendre un avis technique, qui sera validé ou non par le conseil communautaire.

Un premier fonds mis en place pour la période 2020-2022 a permis la création de 3 nouveaux commerces sur le territoire communautaire. Une étude sur la redynamisation des centres bourgs menée dans la foulée a mis en exergue le rôle essentiel de la collectivité dans l'accompagnement à la réalisation des projets communaux par le biais de ces fonds. Afin de poursuivre cette politique volontariste, un second fonds de concours a été adopté en décembre 2022 qui court jusqu'en 2025. Ainsi, en 2023, 19 149,50 € ont pu être attribués à Grambois pour la rénovation de la boulangerie «La Tour des Pains» et une rallonge accordée pour les travaux de celle de Cabrières d'Aigues (30 000 € au lieu de 25 000 €).

3 objectifs

- Lutter contre l'évasion commerciale et renforcer l'attractivité des centres-bourgs
- Favoriser un meilleur maillage de l'offre commerciale de proximité sur l'ensemble du territoire
- Encourager les communes à user de leur droit de préemption pour l'acquisition de locaux commerciaux vacants afin de les remettre en activité

Quels travaux ?

Tous les travaux de restauration (*façade, devanture...*) et d'aménagement intérieur (*travaux énergétiques, revêtement de surface...*) de locaux commerciaux occupés ou vacants dont la propriété est communale, en centre-bourg et sur le territoire intercommunal. Toutes les communes du territoire sont éligibles et peuvent bénéficier deux fois de fonds de concours entre 2020 et 2025.

Un cadre de vie de qualité et valorisé

Avec une population en augmentation et des milliers de touristes chaque été, le sud Luberon confirme l'attractivité de son territoire. La collectivité multiplie les actions pour maintenir la qualité de ce cadre de vie dans un subtil équilibre entre aménagements, développement des services publics et préservation d'un patrimoine exceptionnel

Perspective 2024
UNE NÉGOCIATION POUR LE TERRITOIRE
LE DOMAINE DE LA BONDE A ÉTÉ MIS EN VENTE PAR LE PROPRIÉTAIRE À 12 M€ (UN PEU PLUS DE 7 M€ SELON LES DOMAINES : 3 HA DE LAC, 45 HA DE TERRES AGRICOLES ET 4 000 M2 HABITABLES DANS LE CHÂTEAU). SOUCIEUSE DU DEVENIR DE CE SITE, INDISSOCIABLE DE L'AVENIR DU TERRITOIRE, «COTELUB» ENVISAGE D'ACQUÉRIR LE TOUT, AINSI QUE LES CANAUX ET LA MARQUE CHÂTEAU DE LA BONDE. LE PRÉSIDENT ROBERT TCHOBDRENOVITCH A ÉTÉ MANDATÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR ENTRER EN PHASE DE NÉGOCIATIONS.

Le patrimoine naturel et culturel préservé
L'aménagement du site de la Bonde, projet phare du territoire, mais aussi la création d'un espace VTT labellisé ou encore le rachat du musée de la vannerie confirment la volonté de la collectivité de veiller sur son patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel

Parking à La Bonde

En juillet 2020, la communauté de communes «COTELUB» lançait la phase 1 de l'aménagement du site, joyau du territoire, afin d'en assurer le développement tout en veillant au respect de l'équilibre entre tourisme, agriculture et environnement. Une mise en sécurité des berges, un cheminement piéton, une aire d'accueil conviviale avec vue sur l'étang et adaptée aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'un parking de 180 places pour mieux encadrer et réguler le stationnement, ont été réalisés pour près de 700 000 euros. En 2023, la collectivité a poursuivi les acquisitions foncières, notamment à La Motte d'Aigues avec l'achat de deux parcelles (21 680 € au total) pour compléter l'aire de stationnement.



Vitrine d'un tourisme respectueux de son environnement, l'étang de la Bonde est au cœur du projet de territoire porté par la communauté de communes «COTELUB». Une redevance de stationnement s'impose pour financer l'entretien des installations de ce site de plus en plus fréquenté, où circulent jusqu'à 600 véhicules par jour en pleine saison estivale.

6 jeunes sur le pont tout l'été

Six jeunes du territoire, âgés de 16 à 18 ans, ont arpenté l'esplanade de l'étang de La Bonde tout l'été dernier pour informer touristes et habitants des nouveautés du site. Ils avaient été recrutés par la collectivité au printemps 2023, lors d'un Salon du Job d'été initié par Cotelub où s'étaient pressés quelques 250 candidats. Une première du genre afin de pourvoir six emplois saisonniers destinés à impliquer la jeunesse dans la vie locale et renforcer l'accueil d'un public toujours plus nombreux. Répartis en trois binômes, ils ont répondu aux nombreuses questions des touristes et de la population locale.

Création d'un espace VTT labellisé

Dans le cadre de sa compétence «aménagement de l'espace communautaire», «COTELUB» a signé en 2023 une convention avec le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) pour



LE MUSÉE DE LA VANNERIE DEVIENT INTERCOMMUNAL

Dans le cadre de sa compétence tourisme, «COTELUB» a décidé d'acquérir le musée de la vannerie à Cadenet, propriété du Département qui l'avait créé en 1988 dans les locaux de «La Glaneuse». Le conseil communautaire a approuvé la transaction pour 239 320 € portant sur les différents biens immobiliers. Les collections ont été cédées à titre gracieux.

la création d'un espace VTT labellisé. Une action prioritaire qui s'inscrit dans le programme «Espace Valléen», qui engage les intercommunalités, les offices de tourisme, les départements, les communes et l'ensemble des partenaires territoriaux. Le montant global du projet s'élève à 62 080 euros et l'ensemble des cofinancements ont été obtenus en 2019 dans le cadre du dispositif POIA Espace Valléen.

L'objectif est de contribuer à une diversification complémentaire des activités touristiques durables en s'appuyant sur le développement maîtrisé du VTT et la construction d'une destination VTT labellisée FFC, mutualisée et regroupée en un espace VTT «Provence Luberon Lure». Sont prévus 2 à 15 circuits en boucle, avec 4 niveaux de difficultés, sur chacun des 7 bassins de vie, conçus dans le respect des milieux naturels, avec un maillage d'itinéraires pensé pour (re)découvrir les trésors du territoire, naturels et culturels.

RAPPEL

Le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) est porteur d'une stratégie Espace Valléen, stratégie pluriannuelle de développement intégré et de diversification touristique. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes régionaux, interrégionaux et européens de la politique du massif alpin.

Bilan de la fréquentation touristique

- 74,13% de clientèle française dont 30% du Vaucluse puis des régions PACA, Occitanie, Hauts de France, Ile de France et Auvergne Rhône Alpes.
- 25,87% de clientèle étrangère issue d'Allemagne, Belgique, Royaume-Uni, Pays Bas et USA/Canada

Deux bureaux d'accueil

Pour développer la promotion touristique du territoire, l'association Luberon sud tourisme dispose de deux bureaux : à La Tour d'Aigues (Le Château) et à Cucuron (11 cours de Pourrières) où une convention d'occupation lie désormais la collectivité et la commune avec une redevance fixée à 2 263 € par an, révisable chaque année. Ce local est mis à disposition de Luberon sud tourisme.

Bientôt un diagnostic culturel du territoire

L'association Culture LUB, anciennement centre culturel Cucuron-Vaugines, est un acteur culturel important du territoire qui organise «Le Grand ménage de printemps», avec le soutien de «COTELUB». Ce festival d'arts de la rue propose sur dix jours, 32 représentations avec quinze compagnies dans cinq communes du sud Luberon. En 2023, il s'est déroulé du 21 au 30 avril 2023. Au-

delà de l'organisation de cet événement phare de la saison touristique estivale, Culture LUB est à l'initiative d'autres projets, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). L'association participe notamment à la réalisation d'un diagnostic culturel de territoire, nécessaire à la convention d'objectifs 2022-2024 pour le développement culturel dans laquelle elle est engagée en tant qu'opérateur culturel aux côtés de la DRAC et de la collectivité. Une subvention de 30 000 € lui a été allouée compte tenu de l'intérêt local de l'ensemble de ces actions.

339 239 € pour le «Grand Vallon»

Propriété du Département, le site du «Grand Vallon» a été vendu à la communauté de communes «COTELUB» au prix de 339 239 €. Depuis le printemps 2018, ce site accueille, entre La Tour d'Aigues et Mirabeau, une activité de loisir, «Forest Sensation», unique parc d'aventure dans le sud Luberon.

Une politique soutenue en direction des familles

De nouveaux arrivants s'installent tous les ans sur le territoire qui compte déjà plus de 25 000 habitants. Soucieuse d'offrir des services publics et de proximité de qualité, la collectivité mène une politique volontariste pour faciliter le quotidien des familles, développe un programme destiné à la jeunesse et poursuit ses investissements pour améliorer les équipements intercommunaux



SPL Durance Pays d'Aigues, l'acteur majeur

Au 1er janvier 2020, les compétences enfance et jeunesse ont été regroupées au sein de la Société Publique Locale (SPL) Durance Pays d'Aigues, une structure dans laquelle la communauté de communes «COTELUB» est actionnaire majoritaire qui fonctionne en quasi régie, en application de l'article L3211-3 du Code de la commande publique. En plus de l'exploitation des crèches intercommunales jusqu'en 2025, la collectivité a confié à la SPL la gestion du Relais Petite Enfance (RPE), du Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) ainsi que le service d'animation jeunesse. Afin de remettre les six crèches à l'équilibre, «COTELUB» a voté pour l'année 2023 une aide de 1257100 € : participation de la collectivité à hauteur de 897573 € plus 359527 € de bonus territorial de la CAF versés directement à la SPL.

LAEP, un espace de rencontres sous haute bienveillance

Approuvée en 2023, et effective depuis le 1er janvier 2024, la gestion du Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) est désormais entre les mains de la SPL Durance Pays d'Aigues. Créé par Cadenet en 2002, puis intégré à la maison petite enfance «La Bulle» en 2008, le LAEP a été transféré à la collectivité en 2017 quand la commune a été intégrée et le personnel mutualisé avec le service «Atelier la Passerelle» de COTELUB. C'est un espace convivial pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte, qu'il soit parent ou non, permettant aux familles de se rencontrer, trois fois par semaine, dans un brassage intergénérationnel et culturel tout en bénéficiant d'une écoute de qualité. Répondant à une mission d'intérêt général, il est libre, anonyme et gratuit mais ce n'est pas un mode de garde. L'utilité publique de ce service est reconnue depuis le 1er janvier 1996, par le biais de la création d'une prestation de service versée au LAEP ayant passé une convention avec la CAF.

Un service d'animation jeunesse intercommunal à développer

Dans le cadre de sa compétence d'intérêt communautaire «développement social, culturel, sportif et de loisirs pour les jeunes de 12 à 18 ans», la communauté de communes «COTELUB» a aussi confié à la SPL Durance Pays d'Aigues la future déclinaison de sa politique jeunesse à l'échelle du territoire. La SPL est chargée d'organiser des animations éducatives en lien avec les objectifs fixés par la collectivité : contribuer au bien vivre des jeunes sur le territoire, les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie et les encourager à s'engager dans la vie locale. Le marché, confié pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 pour un montant prévisionnel des coûts de 580880 € HT sur les deux ans, prévoit :

- L'animation jeunesse sur les sites du Transfo à La Tour d'Aigues et du Kiosk' à Cadenet (périodes scolaires et vacances)
- L'organisation de 30 journées de séjours sur les périodes de vacances scolaires
- La participation à au moins 4 événements annuels à l'échelle territoriale, départementale, régionale ou nationale

- La visite des élèves de 6e des deux collèges des structures dédiées aux jeunes Transfo et Kiosk'
- L'organisation d'ateliers d'aide à la scolarité
- L'intervention en milieu scolaire (animations éducatives) pendant le temps méridien



Ajuster l'offre de services avec la CAF

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses transitions qui modifient profondément la vie des familles. Les besoins évoluent et l'offre de services n'est pas toujours adaptée. La communauté de communes a donc approuvé la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF de

Vaucluse, son partenaire dans le cadre de sa compétence «action sociale d'intérêt communautaire». Il s'agit d'une démarche stratégique partenariale visant à élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ainsi que la mise en place de toute action favorable aux allocataires. Cette CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les acteurs concernés afin de définir les priorités et les moyens dans un plan d'action adapté. Selon les modalités définies entre les deux partenaires, cette convention doit :

- Identifier les besoins prioritaires
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart de l'offre et des besoins
- Pérenniser et optimiser l'offre existante par une mobilisation des cofinancements
- Développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits

Conclue pour 5 ans dans le cadre des orientations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la CNAF, cette convention matérialise l'engagement de «COTELUB» et de la CAF de Vaucluse à poursuivre leur appui financier au service des familles du territoire.

Savoir Rouler à Vélo



Le Kiosk



12^{ÈME} ÉDITION DE LA SEMAINE DE LA PARENTALITÉ

La communauté de communes a organisé la Semaine de la parentalité du 9 au 12 mai 2023. La collectivité et ses partenaires financiers (CAF de Vaucluse, MSA et le Département) ont proposé de nombreux ateliers artistiques et ludiques, une conférence, une séance de cinéma tout au long de cette semaine sur plusieurs communes du territoire.



EPF PACA poursuit sa mission sur le territoire

En 2018, la communauté de communes a signé une convention « multi sites » avec l'Établissement Public Foncier (EPF) Provence-Alpes-Côte d'Azur lui confiant une mission d'acquisition foncière et de portage de biens indispensables à la réalisation de programmes de revitalisation des cœurs de villages. Dans ce cadre, la collectivité a approuvé l'acquisition à La Tour d'Aigues par la commune, via EPF, d'un immeuble et d'un terrain, rue Lafayette (235 000 € au total) et d'un local au n° 1 bd de la République (48 000 €).

Ces acquisitions s'inscrivent dans la finalisation de l'opération « Quartier du Parc », comprise sur un périmètre de 34 000 m², qui comprend un programme d'habitat mixte de 70 logements, dont 70 % locatifs sociaux ou en accession sociale à la propriété, face au massif du Luberon. un chemin piéton pour rallier le centre historique et 180 places de stationnement pour soulager la place du Château complètent cet aménagement. Les logements ont été livrés en 2016.

La collectivité a également prolongé la convention signée en 2018 avec la commune de Mirabeau et EPF PACA jusqu'au 31 décembre 2024 afin de permettre la finalisation de la requalification engagée sur le site Les Espinasses. La plus grande partie du projet a été réalisée : 23 logements, un groupe scolaire et l'aménagement de la voirie. Il reste un solde de foncier de 4 690 m² sur 37 390 m² qui doit faire l'objet d'un programme d'habitat 100 % social.

Ouverture du centre médical à Cadenet

Dans le cadre de son dispositif de soutien à l'installation de Maisons de santé destinées à lutter contre le désert médical, la communauté de communes « COTELUB » a alloué une subvention de 2 000 € au tout nouveau centre médical de Cadenet. Deuxième centre du Vaucluse à ouvrir dans le cadre du Plan Santé du Département lancé en mars 2022, il a été inauguré au printemps dernier dans les anciens locaux du collège Le Luberon, entièrement remis à neuf et équipés. Deux médecins, rejoints par un troisième au cours de l'été, ont réanimé l'accès aux soins pour les habitants du Val de Durance. Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

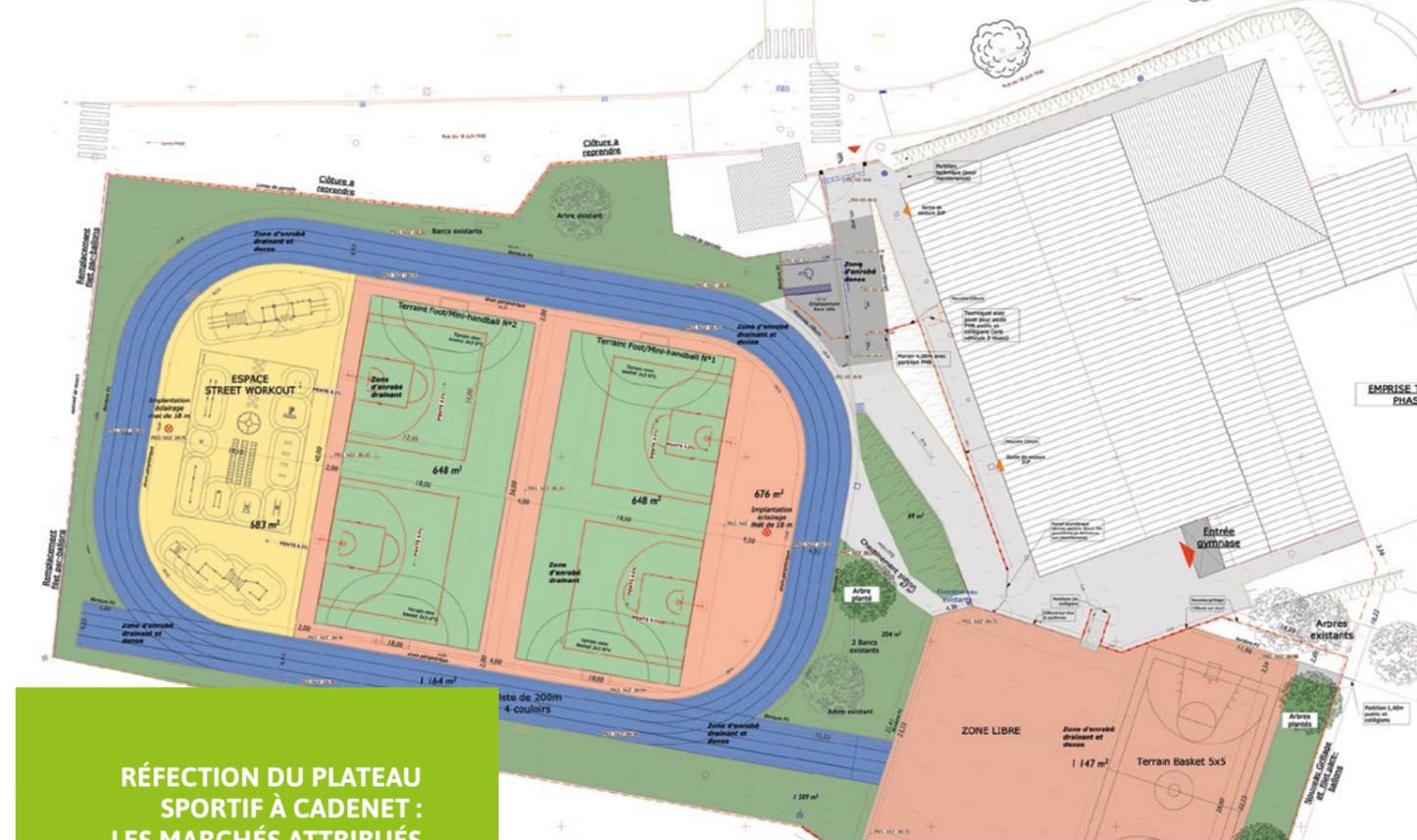
Hausse des Taxes foncières et d'habitation

Pour faire face à la hausse de ses charges, la collectivité a fait évoluer sa fiscalité :

- taxe foncière sur le bâti 1,87 % (1,18 % en 2022),
- taxe foncière sur le non-bâti 7,94 % (5,02 % en 2022),
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 15,18 % (9,6 % en 2022).

Un minibus à disposition

« COTELUB » met gratuitement à disposition des associations locales et des établissements scolaires, un minibus de 9 places (dont le conducteur) pour faciliter les déplacements au sein du territoire communal.



RÉFECTION DU PLATEAU SPORTIF À CADENET : LES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Après le remplacement de l'éclairage de la salle de sports collectifs du gymnase de La Tour d'Aigues ainsi que l'installation d'un filet pare-ballon pour éviter l'escalade de la toiture, la communauté de communes « COTELUB » a entrepris la réfection complète du plateau sportif de Cadenet, avec construction d'un nouveau dojo pour laquelle un concours d'architecture a été lancé. Le montant total des travaux prévus est évalué à 800 000 €. Le chantier sera lancé au printemps pour le plateau sportif et l'année suivante pour le dojo.

En décembre dernier, trois marchés ont été attribués : les infrastructures sportives à Eiffage route pour 424 562,71 € HT, les équipements sportifs à Kaso Provence Méditerranée pour 112 896,20 € HT et l'éclairage à Société Nouvelle Electricité Provence Méditerranée pour 28 958 € HT. L'an passé, la réfection des sols sportifs des gymnases de La Tour d'Aigues et de Cadenet avait été confiée à la société 2SRI pour 198 151,5 € HT, et la société JP Fauche avait remporté le marché pour la plomberie et l'électricité pour un montant total de 56 095,37 € HT.

GRATUITÉ POUR LES SCOLAIRES ET LES ASSOCIATIONS

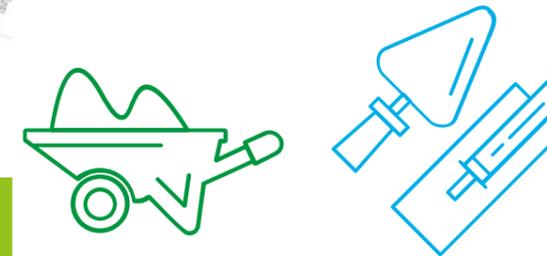
Le président de la communauté de communes a renouvelé les autorisations d'occupation du domaine public des deux gymnases intercommunaux pour les associations et les établissements scolaires ; occupation consentie à titre gratuit en application d'une convention signée avec le Département qui participe aux dépenses de fonctionnement.

LE CHIFFRE 8200

C'est le nombre de prises FttH établi dans le périmètre de l'intercommunalité.

Après l'achèvement du premier plan de déploiement Très Haut Débit, fin 2022, 7 964 logements ont pu être raccordés. À l'échelle du territoire, 236 prises restent à rendre raccordables.

La contribution financière de la communauté de communes sud Luberon « COTELUB » s'élève finalement à 311 765 €. Bien moins que la somme prévue au départ, lors de la signature de la convention entre la collectivité et le conseil départemental en 2016 pour le déploiement de la fibre sur le territoire. Depuis, le Département a obtenu une aide européenne FEDER de 5,3 M€ au titre d'un programme opérationnel régional pour la période 2014-2024. Notifiée en mars 2019, cette subvention a permis de modifier la ventilation de la participation de la collectivité.



Moyens et ressources

Pour fonctionner, la collectivité s'appuie sur un pacte de gouvernance, un solide réseau de partenaires et des agents intercommunaux affectés à chacune de ses onze compétences

Un pacte pour la gouvernance

Un projet de pacte a été approuvé en 2022 par le conseil communautaire. Il a été validé en 2023 après l'avis favorable de 13 communes. Les 3 dernières n'ont pas encore délibéré sur le sujet.

Le pacte de gouvernance repose sur un travail de co-construction favorable à la formation d'un consensus politique sur les principes autour desquels les relations entre la collectivité et les communes doivent être réorganisées, ainsi que sur un pacte fiscal et financier, une charte partagée par les communes membres de la communauté permettant de définir les projets prioritaires de la communauté qui sert de socle au projet de territoire.

Pour rappel, les différentes instances de «COTELUB» sont : le conseil communautaire, la conférence des

maires, la conférence territoriale avec différents groupes de travail et la rencontre annuelle des élus locaux.



La collectivité et ses agents

Indemnisation pour une astreinte d'exploitation

Une astreinte d'exploitation indemnisée a été instaurée pour les agents susceptibles d'intervenir sur des missions en cas d'accidents imminents ou intervenus sur les infrastructures publiques (*dysfonctionnement des locaux ou équipements communautaires nécessitant une maintenance sur l'ensemble du territoire, atteinte à la sécurité des locaux...*) Sont notamment concernés pour ces astreintes mises en place tout au long de l'année, les agents des services techniques (*patrimoine bâti et naturel, collecte et déchetterie...*) qu'ils soient fonctionnaires titulaires, stagiaires, ou agents contractuels de droit public. Barème de l'indemnisation : nuit 10,75 €, week-end 116,20 €, jour férié 46,55 €

Le forfait « mobilités durables » évolue

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a créé un « forfait mobilités durables », étendu à la fonction publique territoriale par décret en 2020. La communauté de communes «COTELUB» l'a mis en place en 2021. Il a vocation à prendre en charge les frais engagés par les agents pour leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable (*vélo, covoiturage, trottinette, véhicule électrique...*) Au moins 30 jours de déplacements dans ces conditions sont nécessaires. Le forfait est modulable : 30 à 59 jours 100 €; 60 à 99 jours 200 €, à partir de 100 jours 300 €.

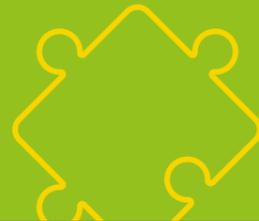
Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Une prime de 300 à 800 €, établie en fonction de la rémunération brute entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, a été perçue par les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que par les agents contractuels de droit public (*sous certaines conditions cumulatives*).

De précieux partenaires

Depuis sa création, la communauté de communes a vu son champ d'intervention prendre de l'ampleur, avec désormais 11 compétences :

- le développement économique du territoire communautaire;
- l'aménagement de l'espace;
- la création et l'entretien des zones d'activités;
- le soutien à l'agriculture;
- l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés;
- la construction et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire;
- le développement social, culturel, sportif et de loisir des jeunes de 12 à 18 ans;
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des lieux d'accueil pour enfants (*crèches, relais d'assistantes maternelles d'intérêt communautaire...*);
- le tourisme;
- la mobilité;
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (*GEMAPI*).



Pour la mise en œuvre de ses compétences, outre sa fiscalité, elle bénéficie d'un solide réseau de partenaires avec lesquels des conventions ont été conclues visant à allouer une aide financière ou une expertise afin de l'aider à réaliser ses divers programmes d'actions décidés à l'échelle locale, intercommunale, départementale ou régionale. Parmi eux, la Région, la CCI et plus récemment, la MSA Alpes-Vaucluse.

Complémentarité économique entre «COTELUB» et la Région

Pour accompagner les projets d'investissements des commerçants et participer à l'embellissement des cœurs de village, la communauté de communes sud Luberon a mis en place un dispositif d'aide aux devantures commerciales alors que la Région a adopté le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (*SRDEII*) pour répondre aux grands enjeux du

territoire régional qui repose notamment sur la complémentarité des interventions de la Région et des EPCI.

En octobre 2023, une convention a été signée entre les deux partenaires afin de définir les objectifs communs et le rôle de chacun pour coordonner leurs actions et assurer la cohérence du soutien public, tout en garantissant le respect des plafonds d'aide publique.

La Région accorde ainsi à la communauté de communes sud Luberon «COTELUB», via cette convention, une délégation de compétence économique afin de lui permettre de mettre en place son dispositif complémentaire aux aides régionales jusqu'au 31 décembre 2023. Un avenant a prolongé les délégations exceptionnelles et temporaires de compétence en matière d'aide économique aux entreprises jusqu'au 31 décembre 2024 pour coller au calendrier du dispositif intercommunal.

« NOS TERRITOIRES D'ABORD »

En 2022, la communauté de communes a signé avec la Région le contrat « Nos territoires d'abord » afin d'accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement en organisant au mieux les priorités locales et régionales. Ce contrat permet à la collectivité d'obtenir un financement régional dans le cadre de plusieurs projets prévus dans la programmation 2022-2027, modifiée par un avenant en 2023. Cet accord s'articule avec le SRADDET, approuvé en 2019 pour la période (2030-2050), et le Plan climat régional, « Gardons une COP d'avance », qui placent la lutte contre le changement climatique au cœur de toutes les politiques publiques de la Région.



Harcèlement et discrimination : adhésion au CDG84

La collectivité a adhéré, gratuitement, au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes, mis en place depuis juillet 2021 et confié au centre de gestion du Vaucluse. Une commission (*juriste, médecin, psychologue du travail, membre de la direction générale, responsable du pôle santé et sécurité au travail*) recueille et traite les signalements. Ce dispositif ouvert aux agents ne se substitue pas aux autres voies : article 40 du Code de procédure pénale, dépôt de plainte, recours hiérarchique, saisine des représentants du personnel...

FINANCES Compte Administratif 2023

En 2023, COTELUB a augmenté ses investissements à hauteur de 2,5 millions d'euros, en comparaison des 1,8 millions d'euros de l'année précédente.

En matière de collecte et de prévention des déchets, COTELUB a acquis un nouveau véhicule pour les encombrants, a poursuivi l'achat de composteurs collectifs pour leur mise en place dans les communes et des composteurs individuels pour les administrés, l'achat de colonnes enterrées installées à la demande de certaines communes, ...

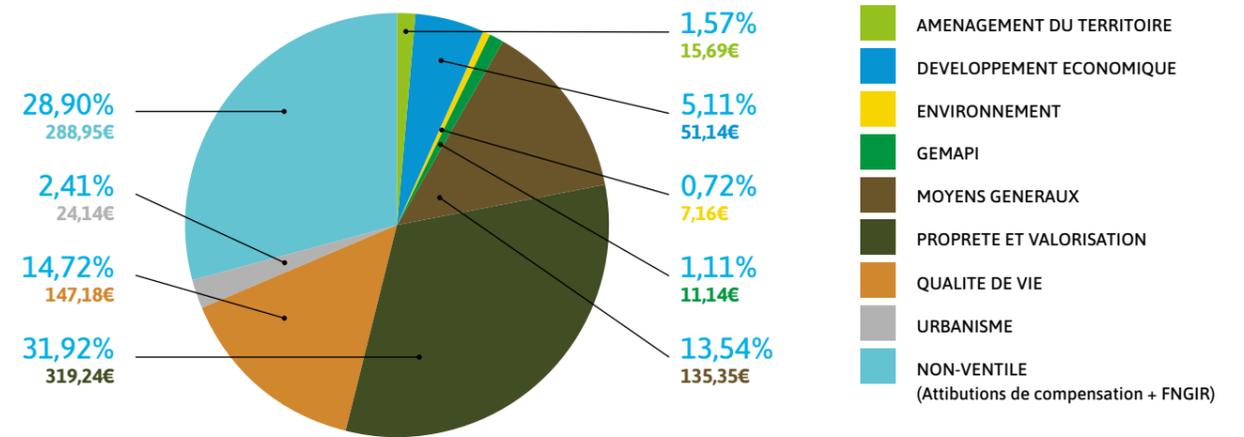
En matière d'équipements intercommunautaires, COTELUB a engagé des travaux de rénovation des gymnases intercommunaux à La Tour d'Aigues et à Cadenet. D'autres investissements de ce type seront engagés dès 2024.

Après le rachat en 2022 du Grand Vallon, COTELUB a été sollicité par le conseil départemental de Vaucluse pour racheter le musée de la Vannerie qui se situe à Cadenet. Des appels à projets sont à venir pour faire vivre ces lieux.

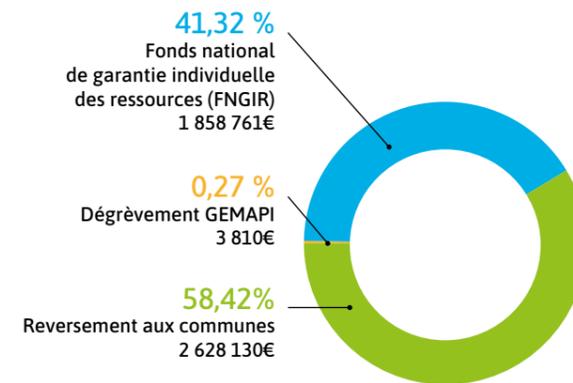
Concernant l'Étang de la Bonde, une réunion publique a été organisée pour rassurer les administrés sur l'accès à l'eau pour chacun. Pendant plusieurs mois, COTELUB a échangé avec le propriétaire des lieux pour trouver un arrangement qui convienne à chacun. Le parking à l'étang de la Bonde n'a pas été rendu payant pour des raisons administratives, mais devrait le devenir pour l'été 2024.

Il convient de rappeler que COTELUB a dû faire une hausse sur les taxes foncières et les taxes d'habitation des résidences secondaires, afin d'équilibrer le budget 2023.

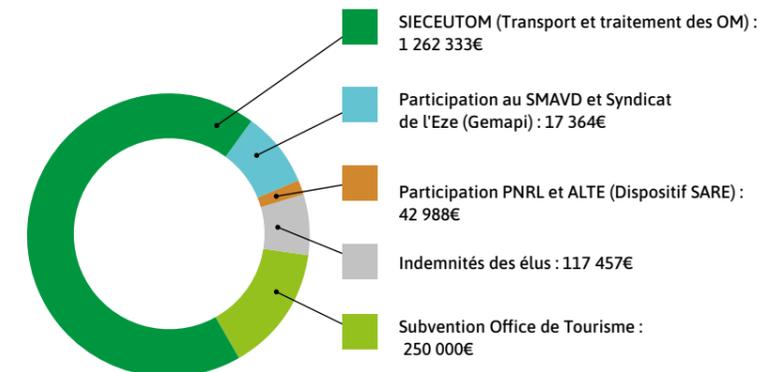
Dépenses pour la section de fonctionnement sur 1 000€



Les atténuations de produits

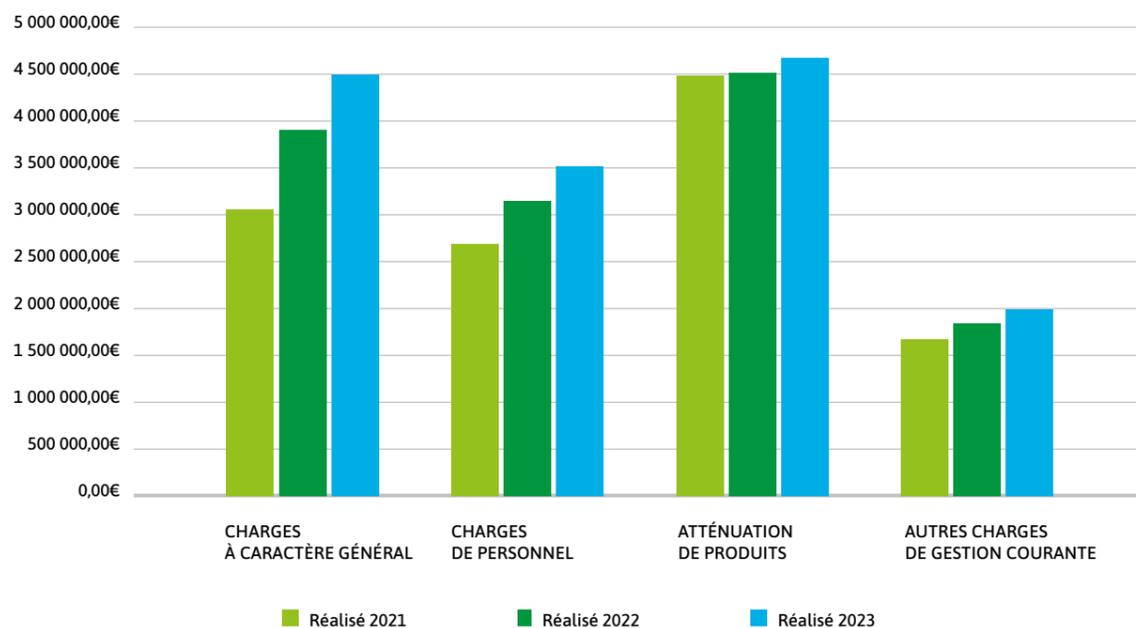


Les autres charges de gestion

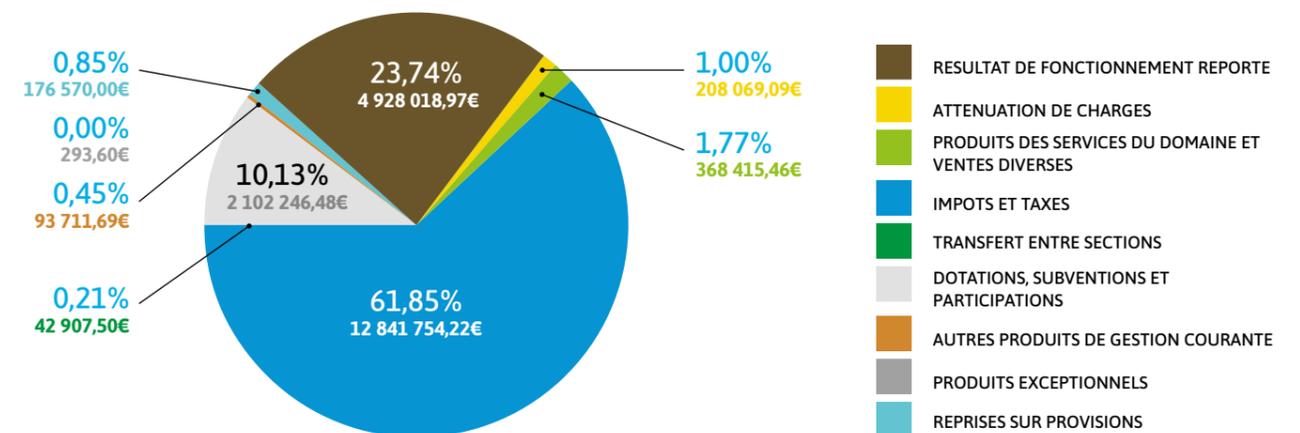


FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
15 833 968,04€	15 524 656,02€	1 521 070,24€	2 577 803,96€

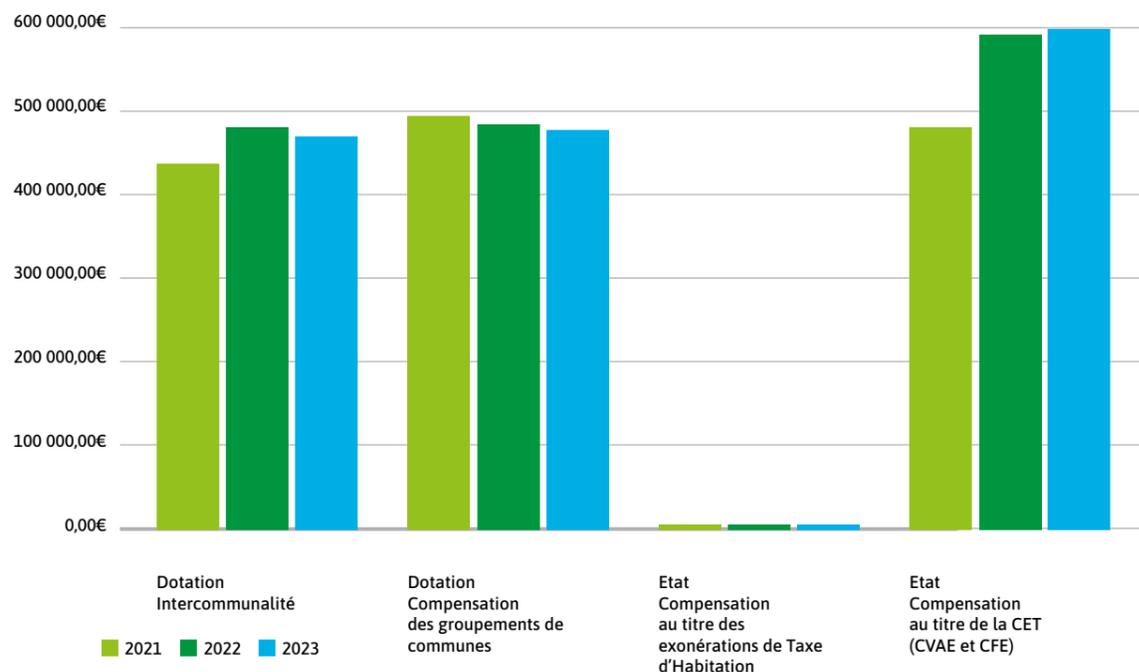
Evolution des dépenses de fonctionnement



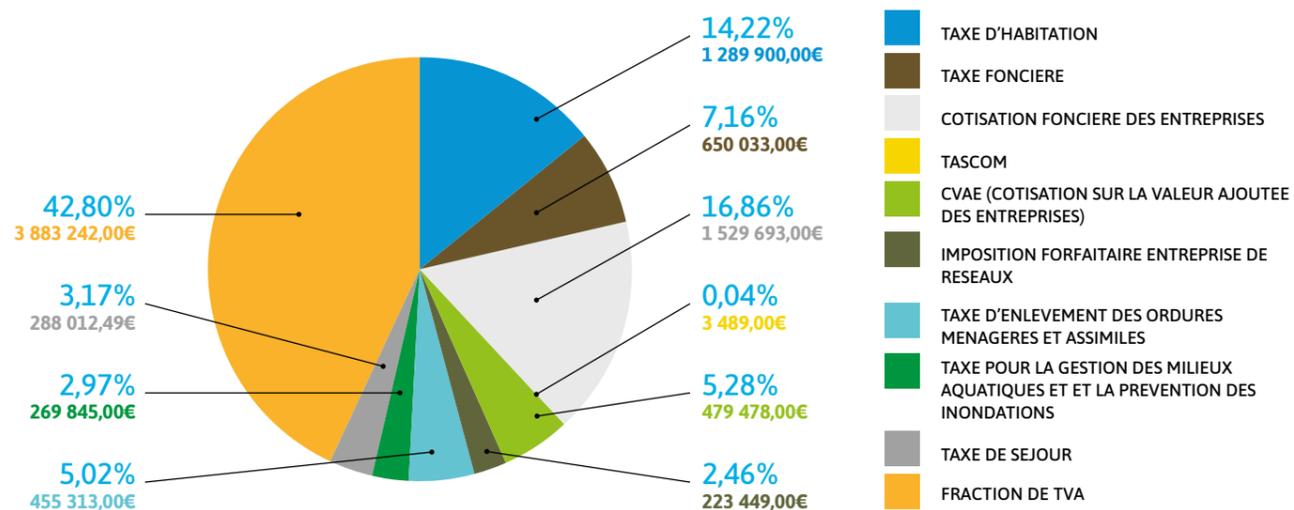
Recettes fonctionnement



Focus sur les dotations et compensations



Focus sur les recettes fiscales



Recettes 2023

Solde d'exécution reporté	3 020 534,04€
Affectation du résultat	0,00€
F.C.T.V.A.	313 254,00€
Dotations aux amortissements	823 941,36€
Zone d'activités	26 215,00€
Secrétariat de la communauté	1 919,04€
Gymnase et salle multisports	139 850,92€
Aménagement Etang de la Bonde	178 955,21€
Subvention Gemapi	3 580,00€

Dépenses 2023

Sans opération	
Acquisition de véhicules	256 537,90€
Zone d'activités	61 633,88€
Secrétariat de la communauté	54 099,61€
Acquisition de containers	170 199,60€
Pôle accueil entreprises	7 316,78€
Gymnase et salle multisports	589 363,68€
Aménagement Etang de la Bonde	31 306,06€
Composteurs individuels	133 835,40€
Pôle environnement	38 127,88€
Crèche La Tour d'Aigues	77 516,48€
Maison de la jeunesse	13 905,44€
Crèche Villelaure	2 832,00€
Signalétique du territoire	29 068,74€
Colonnes enterrées	50 460,00€
Soutien au développement économique local	25 000,00€
SCOT - ADS	98 656,50€
Terrains bâtis Grand Vallon	346 089,96€
Plateau sportif Cadenet	82 864,44€
Crèche Cadenet	20 738,69€
Crèche La Bastide des Jourdans	1 320,00€
Environnement climat PCAET	1 653,24€
Moyens généraux	32 627,76€
Digue de Villelaure	16 850,80€
PEM Cadenet	94 121,84€
PEM Mirabeau	108,00€
Valorisation itinéraires cyclotouristiques	35 208,00€
Crèche Mirabeau	664,80€
Projet équipement jeunes	2 500,00€
Aménagement carrière Mirabeau	864,00€
Bassin versant de l'EZE	42 963,80€
Cours d'eau orphelin	60 000,00€
Panneaux photovoltaïques	108,00€
PEM Grambois	14 712,00€



DIRECTION GÉNÉRALE

Frédérique ROGER **Directeur Général des Services**
Adeline BONTOUX **Secrétaire des Elus**
Camille DOLEAN **Chef de projet "Petite Ville de Demain"**

DIRECTION RESSOURCES

Justine GUIGAY **Agent d'accueil**
Aurélia DECHEVRE-CHIAB **Assistante de Direction**
Alexandre BENSA **Juriste**
Valérie HONORAT **Secrétaire des assemblées et actes juridiques**
Laurent MICHAUX **Responsable Financier et Budgétaire**
Pascale BAHEU **Gestionnaire comptable**
Anne-Veronique CADET **Agent collecteur et gestionnaire taxe de séjour**
Ingrid ROTA **Assistante Comptable**
Sabrina SAUSSAC **Gestionnaire comptable**
Julie FERRAGUTO **Responsable Ressources Humaines**
Noëlle BARNEOUD-CHAPELIER **Conseiller de Prévention H&S**
Valerie BERTIN **Gestionnaire RH**
Jennifer BONTRON **Chargée de mission RH**
Jordan QUESSADA **Gestionnaire RH (apprenti)**

DIRECTION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Flore PERERA **Directrice pôle Prospective & Aménagement**
Frédéric BOUDOT **Chargé de mission GEMAPI**
Amandine DESPRES **Chargée de mission Mobilité**
Nicolas TROPINI **Chargé de projets Aménagement du Territoire**
Jonas LAJARGE **Chargé de mission Transition écologique et Plan climat**

DIRECTION URBANISME

Cecile RHE **Directrice pôle Planification urba & foncier**
Laurence CARESTIATTO **Assistante de Direction**
Geneviève BELLON **Instructrice ADS**
Laura KARRER **Instructrice ADS**
Jean-François MEAR **Instructeur ADS**
Chloé ROYERE **Assistante ADS**
Sylvia DURET **Assistante ADS (remplacement)**

DIRECTION ANIMATION TERRITORIALE

Olivier DELAYE **Directeur pôle Animation Territoriale**
Françoise LATIL **Assistante de Direction**
Charlène BENDER **Assistante de Direction (remplacement)**
Daphné MARTINEZ **Coordonnateur Animation Territoriale**
Pauline CARTIER **Assistante de communication**
Cyril CALVIN **Animateur Transition écologique**
Amandine MILESI **Chargée de mission Attractivité**
Bruno LABAT **Animateur jeunesse**
Veronique FRESSIGNAUD **Animatrice jeunesse**

SERVICE ENVIRONNEMENT

Cyril ERMINE **Directeur services techniques**
Marina CERVONI **Assistante de Direction**
Elodie BRUN **Secrétaire des encombrants**
Cécile LOISEAU **Responsable Service Prévention Valorisation des déchets**
Florence AZARIO **Chargée de projet**

PÔLE ENVIRONNEMENT

Thierry GENTY **Responsable Collecte**
Guillaume SILVA ALMEIDA **Agent de maintenance**
Laurent ARNOUX **Gardien déchèterie**
Laurent BLACHE **Agent de déchèterie**
Alexandre CASSIO **Agent polyvalent collecte déchèterie**
Gérard-Alexandre FAVER **Agent polyvalent collecte déchèterie**

SERVICE : ENCOMBRANTS

Eric ROYERE **Agent de collecte des encombrants**
Patrick VAUX **Agent de collecte des encombrants**

SERVICE : CARTONS

Patrick CLEMENT **Chauffeur Ripeur - cartons**
Michel ESPOSITO **Chauffeur Ripeur - cartons**

SERVICE : ORDURES MÉNAGÈRES

Anthony ADNOT **Chauffeur Ripeur**
Nicolas ARIAS **Chauffeur Ripeur**
Patrick BOUGE **Chauffeur Ripeur**
Damien CHALLET **Chauffeur Ripeur**
Sébastien DUPONT **Chauffeur Ripeur**
Marvin GENTY **Chauffeur Ripeur**
Paulo GONCALVES MARQUES **Chauffeur Ripeur**
Didier GOUIRAND **Chauffeur Ripeur**
Louis LAUGIER **Chauffeur Ripeur**
Jérôme LERIGOLEUR **Chauffeur Ripeur**
Jean-Claude PEYRONEL **Chauffeur Ripeur**
Christophe DELAVIER **Ripeur**
Kévin ENAUD **Ripeur**
Anthony LEALE **Ripeur**

SERVICE BÂTIMENTS - ENTRETIEN

Jean-Philippe CADET **Responsable Bâtiment**
Vincent BERTIN **Agent polyvalent de travaux et d'entretien**
Christian CHAIX **Agent polyvalent de travaux et d'entretien**
Lino DA SILVA RODRIGUES **Agent polyvalent de travaux et d'entretien**
Youcef EL OUAHABI **Agent polyvalent de travaux et d'entretien**
Mathieu DORGNON **Agent d'entretien**
Daniel BLANGERO **Agent d'entretien des espaces verts**
Jérémy DI TRAPANI **Agent d'entretien des espaces verts**

Directeur de la publication : Robert Tchobdrenovitch
Photos : ODT Sud Luberon - Vincent Agnès - COTELUB
Jean-Pierre Lacoste - Nuno Marques sur Unsplash
Conception graphique & maquette : Pierre-Guillaume Baret - The Happy Mouse
Rédaction : Mélodie Testi - Service Communication
Impression : Mad Print, sur papier PEFC
Edition : 06/2024





COTELUB

un conseil,
une info ?

04 90 07 48 12

Communauté Territoriale sud Luberon

Parc d'Activités Le Revol - 128, chemin des vieilles vignes - CS 20 128 - 84240 La Tour d'Aigues